

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 26 AVRIL 2023**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	Désignation du secrétaire de séance - Vote Madame Jeanne-Danièle PICARD est désignée secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs) Observations : Désignation à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1 23SGADL0020	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 2 mars 2023 Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mars 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2 23SGADL0021	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	David MARTI

	Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3 23SGADL0022	Rapport Social Unique 2021 - Présentation Le conseil décide : - De prendre acte du Rapport Social Unique 2021. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4 23SGADL0023	Cabinet du Président - Ajustement de l'organisation - Suppression et création d'emplois Le conseil décide : - D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à M. le Président de recruter 2 collaborateurs de cabinet, étant précisé que le montant des crédits sera déterminé de sorte que : - o Le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité ou de l'établissement occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ; - o Le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement et servi au fonctionnaire titulaire de l'emploi administratif fonctionnel le plus élevé ou du grade administratif le plus élevé dans la collectivité ;	David MARTI

	- De créer 2 emplois non permanents de collaborateurs à temps complet (35/35èmes) au sein du cabinet du Président, soit un emploi de chef(fe) de cabinet et 1 emploi de collaborateur de cabinet ; - De supprimer l'emploi non-permanent à temps complet au sein du cabinet du Président de directeur de cabinet à compter du 3 mai 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 67 (dont 17 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. Cyril GOMET intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5 23SGADL0024	Torcy - Déchets ménagers - Marché global de performance pour la conception, la réhabilitation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plateforme de compostage - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 22022PRP Le conseil décide : - d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n° 1 au marché 22022PRP conclu avec le groupement conjoint VEOLIA ONYX AUVERGNE RHONE ALPES/RBC Architecture pour un montant de 154 471,50 € HT soit 185 365,80 € TTC, - d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget communautaire. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-6 23SGADL0025	Convention constitutive de groupement de commande pour des prestations de services d'assurances. Autorisation de signature Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant constitution de groupement de commande et de mutualisation de ressources à intervenir entre les communes, qui ont souhaité adhérer, et la CUCM.	Roger BURTIN

	Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1 23SGADL0026	Subventions 2023 - Conflit en Ukraine - Aide apportée à la Croix-Rouge Française du Creusot pour l'accueil des réfugiés Le conseil décide : - D'approuver le versement d'une aide de 10 000 € au profit de la Croix-Rouge Française du Creusot au titre d'un soutien financier pour l'accueil des réfugiés du conflit en Ukraine. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2 23SGADL0027	Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté - Chambre Régionale des Comptes - rapport d'observations définitives Le conseil décide : - de prendre acte du fait que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté portant sur l'examen des comptes et de la gestion de l'Agence économique régionale (AER) Bourgogne-Franche-Comté pour les exercices 2017 à 2021 a bien été communiqué. Adopté : OUI Nombre de votants : 65 (dont 15 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Madame Laetitia MARTINEZ intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3 23SGADL0028	Mise à jour des AP/CP Le conseil décide : - De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport. - De voter l'actualisation du montant de l'AP consacrée à l'opération Aides à la pierre. - De voter les ajustements de durée des AP pour les opérations Montceau le Plessis, Recyclerie, Villa Perrusson, aménagement des points d'appui, Aides à la Pierre, rénovation des réseaux d'eau potable et protection des ressources. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4 23SGADL0029	Compte de gestion 2022 - Vote (pour tous les budgets) Le conseil décide : - D'adopter le compte de gestion 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 17 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5 23SGADL0030	Budget Principal - Vote du compte administratif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2022 du budget principal. Adopté : OUI	Daniel MEUNIER

	Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6 23SGADL0031	Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Eau. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7 23SGADL0032	Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du compte administratif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.: Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-8 23SGADL0033	Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC.	Daniel MEUNIER

	Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.: Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-9 23SGADL0034	Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Transports. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.: Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-10 23SGADL0035	Budget annexe Écomusée - Vote du compte administratif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Ecomusée. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.: Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-11 23SGADL0036	Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe ZA Coriolis.	Daniel MEUNIER

	Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 16 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.: Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-12 23SGADL0037	Affectation des résultats 2022 (pour tous les budgets) Le conseil décide : - Décide d'affecter les résultats de la manière suivante : • Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 15 703 544,01 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 7 870 431,24 € et le solde affecté au compte 1068 pour 7 833 112,77 €. • Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 2 720 098,58 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté. • Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 1 659 740,74 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 1 313 465,73 € et le solde affecté au compte 1068 pour 346 275,01 €. • Pour le Budget eau potable, l'excédent de fonctionnement de 5 400 272,87 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 2 258 350,77 € et le solde affecté au compte 1068 pour 3 141 922,10 €. • Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 373 287,82 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-13 23SGADL0038	Budget Principal - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-14 23SGADL0039	Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-15 23SGADL0040	Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : D'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-16 23SGADL0041	Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : D'adopter la décision modificative du budget SPANC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-17 23SGADL0042	Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-18 23SGADL0043	Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : d'adopter la décision modificative du budget ZA Coriolis , telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-19 23SGADL0044	Budget Zones d'activités économiques et commerciales - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : • D'adopter la décision modificative du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-20 23SGADL0045	Vote des taux des impôts directs locaux 2023 Le conseil décide : • De maintenir les taux intercommunaux pour l'année 2023 comme suit : ○ Taxe d'habitation : 9,98% ; ○ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,25% ; ○ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,85% ; ○ Cotisation foncière des entreprises : 25,22% ; ○ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10,53% ; • De substituer cette nouvelle délibération aux délibérations de vote des taux du conseil du 14 décembre 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-21 23SGADL0046	Branchements eaux usées et eaux pluviales - Assujettissement à TVA sur option Le conseil décide : • D'assujettir à la TVA, à compter du 1er mai 2023, les opérations liées aux dépenses et recettes imputées aux opérations de raccordement aux réseaux d'eaux pluviales. • D'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-22 23SGADL0047	Subventions 2023 - Institutionnelles et personnel communautaire Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. Adopté : OUI Nombre de votants : 67 (dont 13 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Paul LUARD intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-23 23SGADL0048	Subventions 2023 - Économie solidaire Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. Adopté : OUI Nombre de votants : 56 (dont 9 pouvoirs)	David MARTI

	Observations : Etant précisé que Monsieur Sébastien GANE, Madame Monique LODDO, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Christophe DUMONT, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Christian GRAND, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Yohann CASSIER, Monsieur Daniel MEUNIER intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-24 23SGADL0049	Subventions 2023 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1 23SGADL0050	LE BREUIL / SAINT VALLIER - Logements locatifs sociaux - Demande d'exemption des obligations de construction de logements sociaux pour la période 2023-2025 Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Préfet pour exempter les communes du Breuil et de Saint-Vallier des obligations de construction de logements sociaux, au titre de l'article 55 de la loi SRU pour la période triennale 2023-2025. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Montserrat REYES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1 23SGADL0051	HD PUBLICITE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application Le conseil décide : - D'approuver la convention d'application entre l'entreprise HD PUBLICITE, la SCI ESPACE AVRIL et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ; - D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à la SCI ESPACE AVRIL ; - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ; - D'imputer la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2 23SGADL0052	MONTCHANIN - Route du pont Jeanne Rose - Vente de parcelles de terrain pour implantation d'une salle de sport et d'une enseigne de restauration rapide. Le conseil décide : - de vendre à la société à responsabilité limitée dénommée « URBANEO », inscrite au registre du commerce de PARIS, sous le n°451 503 668, dont le siège social est situé 23 rue Nollet, 75 017 PARIS, représentée par Monsieur SINDRES-DUBOIS Laurent, en sa qualité de gérant, - de fixer le prix de cette cession à 30,00 € HT le m² pour une surface approximative de 8 000 m² soit environ 240 000,00 € HT, TVA sur marge de 45 903,00 € en sus. Le montant global s'élèverait ainsi à 285 903,00 € TTC, - d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU LES MINES, étant	David MARTI

	précisé que les frais de géomètre, d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - d'inscrire la recette correspondante sur le budget principal 2023 sur la ligne correspondante. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3 23SGADL0053	TORCY - Zone CORIOLIS - Rue Évariste Galois - Vente d'un terrain pour implantation d'un immeuble à vocation tertiaire ou mixte Le conseil décide : - de vendre à la Société par actions simplifiée ALU-INVEST, sous la direction générale d'IDE Promotion représentée par Monsieur Pierrick POUILLON, dont le siège social est à DOMMARTIN (69380), 1305 route de Lozanne ZA des Grandes Terres, enregistrée au Registre du Commerce de LYON sous le n°824 522 379, les parcelles de terrain cadastrées section AO n°164, 176 et 179 sur la commune de TORCY, d'une superficie globale de 3 942 m² ; - de fixer le prix de cette vente à la somme de 35,00 € H.T. le mètre carré, TVA sur marge en sus de 23 451,52 €, soit un montant global de vente de 161 421,52 € TTC ; - d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2023 sur la ligne correspondante. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																											
IV-4 23SGADL0054	Tourisme - Taxe de Séjour - Mise à jour du barème national Le conseil décide : - D'adopter la grille de tarifs, précisée ci-après, applicable à compter du 1er janvier 2024 :	Daniel MEUNIER																																											
	<table><tr><th rowspan="2">Catégorie d'hébergement</th><th colspan="3">Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024</th></tr><tr><th>Tarif légal plancher</th><th>Tarif légal plafond</th><th>Tarif fixé pour la CUCM</th></tr><tr><td>Palaces</td><td>0,70 €</td><td>4,60 €</td><td>1,30 €</td></tr><tr><td>Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles</td><td>0,70 €</td><td>3,50 €</td><td>1,30 €</td></tr><tr><td>Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles</td><td>0,70 €</td><td>2,50 €</td><td>1,30 €</td></tr><tr><td>Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles</td><td>0,50 €</td><td>1,60 €</td><td>0,80 €</td></tr><tr><td>Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles</td><td>0,30 €</td><td>1,00 €</td><td>0,60 €</td></tr><tr><td>Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives</td><td>0,20 €</td><td>0,80 €</td><td>0,50 €</td></tr><tr><td>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures</td><td>0,20 €</td><td>0,60 €</td><td>0,40 €</td></tr><tr><td>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance</td><td colspan="2">0,20 €</td><td>0,20 €</td></tr><tr><td>Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, etc. en attente de classement ou sans classement)</td><td>1 % du coût de la nuitée / personne (en HT)</td><td>5 % du coût de la nuitée / personne (en HT)</td><td>3 % du coût de la nuitée / personne (en HT) plafonné à 1,30 €</td></tr></table>		Catégorie d'hébergement	Tarifs applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2024			Tarif légal plancher	Tarif légal plafond	Tarif fixé pour la CUCM	Palaces	0,70 €	4,60 €	1,30 €	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,50 €	1,30 €	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	1,30 €	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	0,80 €	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,60 €	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,50 €	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,40 €	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, etc. en attente de classement ou sans classement)	1 % du coût de la nuitée / personne (en HT)	5 % du coût de la nuitée / personne (en HT)	3 % du coût de la nuitée / personne (en HT) plafonné à 1,30 €
	Catégorie d'hébergement			Tarifs applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2024																																									
			Tarif légal plancher	Tarif légal plafond	Tarif fixé pour la CUCM																																								
	Palaces		0,70 €	4,60 €	1,30 €																																								
	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles		0,70 €	3,50 €	1,30 €																																								
	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles		0,70 €	2,50 €	1,30 €																																								
	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles		0,50 €	1,60 €	0,80 €																																								
	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles		0,30 €	1,00 €	0,60 €																																								
	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives		0,20 €	0,80 €	0,50 €																																								
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,40 €																																										
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €																																										
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, etc. en attente de classement ou sans classement)	1 % du coût de la nuitée / personne (en HT)	5 % du coût de la nuitée / personne (en HT)	3 % du coût de la nuitée / personne (en HT) plafonné à 1,30 €																																										
Adopté : OUI																																													
Nombre de votants : 44 (dont 8 pouvoirs)																																													
Observations : Etant précisé que Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur David MARTI, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Cyril GOMET, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Thierry BUISSON, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Enio SALCE, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Jérémy PINTO, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Lionel DUPARAY Monsieur Marc MAILLOT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.																																													

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-5 23SGADL0055	Office de Tourisme Communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs	Daniel MEUNIER

	pour l'année 2023 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ; - D'autoriser le versement d'une subvention de 349 000 € à l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ; - D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet. Adopté : OUI Nombre de votants : 44 (dont 8 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur David MARTI, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Cyril GOMET, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Thierry BUISSON, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Enio SALCE, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Jérémy PINTO, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Lionel DUPARAY Monsieur Marc MAILLOT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.: Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-6 23SGADL0056	Office de Tourisme Communautaire - Demande de renouvellement du classement Le conseil décide : - De solliciter auprès du Préfet de Saône et Loire le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme Communautaire Creusot Montceau en catégorie II ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette demande de renouvellement. » Adopté : OUI Nombre de votants : 44 (dont 8 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur David MARTI, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Cyril GOMET, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Thierry BUISSON, Madame Viviane PERRIN, Monsieur	Daniel MEUNIER

	Jean-François JAUNET, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Enio SALCE, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Jérémy PINTO, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Lionel DUPARAY Monsieur Marc MAILLOT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.: Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-7 23SGADL0057	Association " Arc en Ciel " - Attribution d'une subvention exceptionnelle. Le conseil décide : - De verser à l'Association une subvention exceptionnelle de 20 000 €. - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application. - D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Correspondant Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY et M. Daniel MEUNIER intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Jeanne-Danièle PICARD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-8 23SGADL0058	Association AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023 Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2023 ; - D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 551 225 € ; - D'imputer les dépenses dans les lignes du budget	Jeanne-Danièle PICARD

	correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 57 (dont 9 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Christophe DUMONT, Mme Pascale FALLOURD, M. Christian GRAND, M. Lionel DUPARAY, M. Yohann CASSIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-9 23SGADL0059	Convention entre le département de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour accompagner les bénéficiaires du RSA - Sélection et approbation des projets sélectionnés Le conseil décide : - D'approuver les projets ainsi que la signature des conventions avec les structures ; - D'approuver les montants demandés dans le cadre de la convention RSA Département-CUCM ; - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces conventions ; - D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 60 (dont 11 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. Alain BALLOT, M. Didier LAUBERAT, M. Bernard DURAND, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Lionel DUPARAY, Mme Viviane PERRIN, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Jeanne-Danièle PICARD

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1 23SGADL0060	Villa Perrusson - autorisation de mise à disposition d'espaces dans le cadre du mécénat ou de partenariats financiers Le conseil décide : - D'autoriser l'occupation temporaire du rez-de-	Cyril GOMET

	chaussée du pavillon Perrusson de la villa Perrusson, dans le cadre de contreparties de mécénat ou de partenariats financiers ; - De valider le montant de 900 €, comme valeur de cette occupation temporaire en tant que contrepartie de mécénat ou de prestation dans le cadre d'un partenariat financier ; - D'autoriser la mise en place de prestations de visites guidées hors des horaires d'ouverture et de prestation de petit-déjeuner dans le cadre de contreparties de mécénat ou de partenariats financiers ; - De valider le montant de 200 €, comme valeur de la prestation de visite guidée à la carte hors des horaires d'ouverture en tant que contrepartie de mécénat ou de prestation dans le cadre d'un partenariat financier ; - De valider le montant de 6 € par personne, comme valeur de la prestation petit-déjeuner en tant que contrepartie de mécénat ou de prestation dans le cadre d'un partenariat financier. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-2 23SGADL0061	Écomusée - Gratuité de la billetterie Le conseil décide : - d'adopter l'instauration de la gratuité de la billetterie de l'Écomusée permettant l'accès pour tous au musée de l'Homme et de l'Industrie et à la villa Perrusson à partir du 2 mai 2023 et pour une période de un an, - de modifier la délibération n° 22SGADL0106 en date du 6 octobre 2022, autorisant l'octroi de contreparties de mécénat et validant la grille des contreparties de mécénat, en supprimant les contreparties : « Billet Musée de l'Homme et de l'Industrie » et « Billet villa Perrusson ». Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Cyril GOMET

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS						
V-3 23SGADL0062	Boutiques de l'Écomusée Creusot Montceau - Nouveaux tarifs	Cyril GOMET						
	Le conseil décide :							
	- D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique e la villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :							
	<table><tr><th>Désignations</th><th>Prix de vente</th></tr><tr><td>Paire de chaussettes</td><td>15 €</td></tr><tr><td>Stylo BIC 4 couleurs</td><td>4,50 €</td></tr></table>		Désignations	Prix de vente	Paire de chaussettes	15 €	Stylo BIC 4 couleurs	4,50 €
	Désignations		Prix de vente					
Paire de chaussettes	15 €							
Stylo BIC 4 couleurs	4,50 €							
Adopté : OUI								
Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs)								
Observations : Adoption à l'unanimité.								

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-4 23SGADL0063	Mise en place d'une convention avec la plateforme 3D dans le cadre de l'offre de service du site technopolitain Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2023 tripartite à conclure entre la CUCM, l'IUT du Creusot et la SATT SAYENS ; - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention et tout acte à intervenir pour son application ; - D'autoriser le versement à la SATT SAYENS une subvention d'un montant de 24 000 euros ; - D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 14 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jérémie PINTO, Mme Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-5 23SGADL0064	Attribution d'une subvention à l'Université de bourgogne - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2023 Le conseil décide : - D'approuver la mise en place de la convention cadre et d'objectif 2023 mis en place entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Université de Bourgogne. - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application. Adopté : OUI Nombre de votants : 64 (dont 13 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. Cyril GOMET, M. Jérémy PINTO, Mme Laetitia MARTINEZ, M. Lionel DUPARAY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-6 23SGADL0065	Attribution de subventions à des associations étudiantes Le conseil décide : - D'approuver le montant des subventions proposées pour chacun des projets présentés ci-dessus. - D'autoriser les versements des montants proposés aux associations citées ci-dessus. - D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jérémy PINTO

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-7 23SGADL0066	Réseau THD - SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant n°1 Le conseil décide : - D'approuver le projet d'avenant n°1 au contrat de concession entre la SPL et la société dédiée Sud Bourgogne Networks, tel qu'annexé à la présente délibération. ; - D'autoriser le Président, ou l'élu compétent en matière de commande publique, à signer cet avenant. Adopté : OUI Nombre de votants : 65 (dont 13 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1 23SGADL0067	SPANC - Evolution de la fréquence du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien Le conseil décide : - De modifier la fréquence du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien et de la passer de huit à dix ans. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2 23SGADL0068	Eau - Préservation des espaces naturels via le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation 2023 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2023 Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2023 à intervenir entre la Communauté Urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;	Jean-Marc FRIZOT

	- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2023 et d'en assurer la bonne exécution ; - D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 18 633,60€ au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ; - D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3 23SGADL0069	Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature des marchés passés en procédure adaptée. Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les marchés à conclure : - o Le groupement solidaire VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL (mandataire) / BBF/ CARPI TECH BV / AEVIA/ TP GEO, pour un montant de 2 778 491,68 € HT (lot 1). - D'imputer les dépenses sur le budget annexe eau. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-4 23SGADL0070	Aménagements de la RN 70 dite RCEA - Travaux de réseaux eau et assainissement - Autorisation de signer la convention avec la DREAL Le conseil décide : - D'autoriser, Monsieur le Président à signer la convention relative à la modification des réseaux humides communautaires eau potable et assainissement nécessitée par l'aménagement à 2x2 voies de la RN70 au niveau des sections 1 et 3 sur la base du projet annexé, et tout document s'y rapportant. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-5 23SGADL0071	Fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apports volontaires - attribution et autorisation de signature de quatre accords cadres à bons de commande Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure avec : - Pour le lot 01, l'entreprise ESE (238 875,50 € HT), pour un maximum de 200 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ; - Pour le lot 02, l'entreprise ASTECH (185 065,00 € HT), pour un montant de 300 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ; - Pour le lot 03, l'entreprise ESE (85 790,50 € HT), pour un montant de 400 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ; - Pour le lot 04, l'entreprise MINERIS (353 790,00 € HT), pour un maximum de 500 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ; - D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget principal. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-6 23SGADL0072	CUCM - Kit événement éco-responsable - Adoption des conditions de mises à disposition Le conseil décide : - D'approuver le dispositif de prêt d'un kit événement Zéro Déchet par la Communauté Urbaine ; - D'approuver les termes des conditions particulières et générales de mise à disposition indiquant les modalités de prêt de ce kit événement Zéro Déchet que devront signer les organisateurs d'événements du territoire ; - D'approuver les tarifs appliqués pour le remplacement des éléments du kit, en cas de non-respect des conditions de prêt et en cas de perte ou de casse du matériel. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-1 23SGADL0073	Transports scolaires - Modification du règlement du transport du second degré, du règlement du transport du premier degré, du règlement relatif à la sécurité et à la discipline - date d'effet : 1er septembre 2023 Le conseil décide : - de valider le règlement communautaire des transports scolaires comportant trois volets : - I - L'organisation du transport scolaire du second degré - II - Les règles de sécurité et de discipline dans les transports scolaires - III - L'organisation du transport scolaire du premier degré. - de fixer la date d'effet à partir du 1^{er} septembre 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-2 23SGADL0074	Transports scolaires : ajustement de la tarification	
	Le conseil décide :	
	- d’adopter la grille tarifaire suivante :	
		A partir du 1 ^{er} septembre 2023
	Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois 120 €
	Pour l’année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	
	Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois 120 €
	Pour l’année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	
	Délivrance d’un second duplicata	15,00 €
	Délivrance d’un duplicata supplémentaire	25,00 €
Taux kilométrique de base pour l’aide individuelle	0,263 €	
Indemnité forfaitaire due à l’exploitant pour absence de titre de transport ou un titre de transport non valide	45,00 €	
Adopté : OUI		
Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs)		
Observations : Adoption à l'unanimité.		

La séance est levée à 22h15

Le président,
David MARTI



